L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 11 JANVIER 1887.

Théâtre de l'Opéra.

La partition de Bizet, *Carmen*, était chantée, avant-hier, pour la première fois devant le public du dimanche. Aussi malgré un temps fort peu engageant, loges et stalles étaient elles à peu près toutes occupées; foule aussi aux troisièmes, aux quatrièmes.

Nous avons plus d'une fois parlé à nos lecteurs de l'intelligence, du tact de ce parterre du dimanche : avant-hier nous les constations encore.

Vous avez dû en faire l'observation, ce nombreux auditoire a écouté avec une attention ininterrompue ces quatre actes. Beaucoup, la plupart peut-être de ceux qui étaient là, ne connaissaient point l'œuvre, et cependant comme il était évident qu'ils la goûtaient comme ils en saisissaient les beautés ; comme les bravos étaient à leur place.

Voilà des auditeurs qui ne viennent pas au théâtre, flanqués de ce pitoyable conseiller qu'on nomme le parti pris ; non seulement la faculté d'apprécier est fort développée en eux, mais ils apportent dans cette appréciation une inaltérable sincérité ; c'est à pleines volées qu'ils donnent leurs bravos, qui comptent au premier rang de ceux que recherchent les artistes.

Ces bravos n'ont pas été marchandés dimanche; ce qui était justice assurément.

L'ouvrage, sauf quelques légers accrocs de ci de là dans des ensembles, a fort joliment marché.

Nous le recommandons spécialement aux habitués du théâtre à Mobile. Quand, l'un de ces lundis, ils verront figurer au programme ce titre de *Carmen*, qu'ils se portent vite au contrôle. Chanteuses, chanteurs, ballerines, costumes, mise en scène, tout leur plaira dans ces quatre actes.

Ce soir, reprise des *Mousquetaires au Couvent*, la première œuvre saillante du gracieux compositeur des *Petits Mousquetaires*, Louis Varney, l'un des louisianais qui ont su faire leur marque à Paris.

Les librettistes ont tiré parti excellent de la comédie-vaudeville à laquelle ils ont emprunté leur pièce : *L'Habit ne fait pas le Moine*. Ils l'ont spirituellement accentuée, chargée, comme il convient pour une opérette, et sur cette donnée Varney a écrit une partition pleine d'esprit aussi, et d'une gaîté, d'un comique auxquels on ne résiste pas. Il est là surtout un second acte excellemment trouvé, traité, paroles et musique.

Les rôles seront tenus par Mlle Weyns, Mme Vernouillet, Mlles Dupont, Lelong, Florin ; MM. Darman, Delpech, Alexandre, Florentin, Perez.

A l'étude *Roméo et Juliette*.

Théâtre St. Charles.—Il est sur la scène anglaise, comme sur toutes les autres, des ouvrages de vieille date, qui disparaissent de l'affiche, après avoir fourni longue carrière; que le répertoire laisse dormir parfois durant de longues intermittences, mais que l'on revoit toujours avec plaisir, après pareil sommeil. Colleen Bawn, la comédie-drame de Boucicault, est de ceux-là.

On n'est jamais bien certain qu'une œuvre signée de M. Boucicault soit de lui. Il s'est souvent passé la fantaisie de glaner, plus que largement, et sans leur aveu, dans les champs des Booz littéraires, comme si ceux-ci étaient siens ; souvent il s'est attribué, ou s'est laissé attribuer des ouvrages dont il n'était que l'adaptateur, plus ou moins adroit ; souvent l'affiche lui a adjugé la propriété d'autrui. Cette façon cavalière d'agir a même fait école. Que de fois n'avez-vous pas reconnu, dans le théâtre américain ou anglais, des produits théâtrales nées à Paris !

On se contentait de modifier quelques scènes, de changer un titre—et parfois à faux—on signait la chose et le tour était joué.

Néanmoins *Colleen Bawn* paraît bien être la création de M. Boucicault, comme au moins. Nous le redisons, c'est là une des pièces dont la reprise reçoit bon accueil du public. Elle a un intérêt réel d'abord : et puis elle met à la rampe ces scènes de la vie irlandaise, qui ont toujours leur cachet, leur originalité, comme les scènes bretonnes en France, par exemple ; puis ce malheureux et héroïque pays d'Irlande est sympathique à tous ceux que touchent la poésie, le malheur et le courage.

Le Star Dramatic Company a donc eu raison de revenir à cette œuvre ; les représentations d'hier et dimanche en témoignent hautement. Avant-hier le St Charles, malgré ses vastes proportions, contenait malaisément son public et hier c'était foule encore. Il est probable qu'il en sera ainsi tout le long de la semaine.

Colleen Bawn a trouvé des interprètes distingués dans la troupe du St. Charles; chacun y est à sa place et tous y mettent autant d'entrain que s'il s'agissait d'une nouveauté de haute valeur. Le soin le plus consciencieux, le plus intelligent a été donné aux rôles effacés, comme à ceux du premier plan.

Mlle Minnie Conway, chargée de celui de Eily O'Connor (*Colleen Bawn*), portraiture le personnage avec finesse, sentiment. Son sympathique visage rend ce rôle plus sympathique encore. Elle est touchante et dans la partie parlée et dans la partie chantée.

A côté d'elle se distingue Mlle May Brookyn (Anne Chute) ; comédienne pleine de charme et d'entrain.

M. Osmond Tearle (Myles Na Coppelsen) donne là aussi une preuve nouvelle de la souplesse de son jeu, de la faculté qui est en lui de se multiplier.

Puis c'est M. Luke Martin, (Danny Mann), toujours plein de vérité, qui emprunte ses meilleurs effets au naturel ; qui repousse les charges outrées; et dont la mimique, fort peu cherchée cependant, est aussi comique que les intonations.

Cette reprise a servi de début, devant notre public, à M. W. A. Whitecar dans le personnage de Hardress Cregan. Début heureux. Il dit juste et joue avec aisance.

N'oublions pas de nommer aussi M. Chas. Wheatleigh, dans le rôle de Father Tom ; chez cet artiste également le naturel est frappant. A la rampe il est bien véritablement *at home*.

Colleen Bawn sera donné aujourd'hui à midi et le soir.

Nous avons dit le succès de l'ouvrage, de ses interprètes ; ajoutons que la mise en scène de ces trois actes, et nous ne savons plus combien de tableaux, est fort remarquable. Notons, parmi les décors, une vue, par un clair de lune, du lac de Killarney. Joli effet.

A l'étude : *Engaged*.

Grand Opera House.—Le mélodrame de Bartley Campbell : *The White Slave*, est connu de notre public depuis longtemps déjà. On peut dire cependant que la troupe actuelle, celle qui est sous la direction de M. Harry Kennedy, l'a presque complètement renouvelé.

Le titre très populaire de l'ouvrage avait attiré, dimanche, une foule énorme au Grand Opera House ; hier encore l'auditoire était des plus nombreux.

La surprise a été agréable pour tous. On a trouvé que la pièce avait comme une physionomie nouvelle; on a fort goûté le mérite des sujets qui l'interprétaient.

Les sept actes de ce mélodrame abondent en scènes pathétiques; d'un bout à l'autre de ceux-ci l'intérêt se soutient, croît.

Le rôle de Lisa, l'esclave blanche, est extrêmement sympathique; plusieurs des situations sont soigneusement menées, avec un vif sentiment du drame avec la connaissance des planches, et souvent aussi un mérite littéraire.

The White Slave est splendidement monté, et l'on sait que l'ouvrage prête au grand spectacle. La note dramatique domine dans l'œuvre, sans nul doute ; néanmoins le comique n'en est point banni ; sous ce rapport aussi plusieurs tableaux sont bien réussis.

Ensemble de troupe fort recommandable, et quelques sujets dont nous aimons à reconnaître la valeur : Mlles May Newman, Marie Hilforede, Bessie Rowland; MM. Frank Roberts, Charles T. White, Frank Drew.

Au cours de la pièce, un quatuor très original qu'il faut entendre.

[illegible] représentation. [illegible]

Dr. C. TESTUT.

Rue St. Louis, No 73, ou à l'imprimerie rue Chartres, No 66.

Le New Orleans National Bank, l'une de nos plus recommandables institutions monétaires, fera aujourd'hui à ses clients et à ses amis les honneurs de son splendide local. La réception aura lieu de midi à 2 heures.

Théâtre Faranta.—Ce soir, seconde représentation de la troupe de Minstrels, que dirige M. Baird, et dont le début a complètement réussi hier soir.

Programme brillant par la variété et le comique.

Panorama.—Le Panorama de la *Dernière Bataille de Paris* est ouvert tous les jours, de huit heures et demie du matin à cinq heures de l'après-midi.

Académie de Musique.—Ce théâtre, toujours en vogue, chôme cette semaine. Il rouvrira ses portes dimanche 16 janvier, avec le distingué comédien M. Roland Reed, qui paraîtra dans l'une de ses pièces favorites, et favorites aussi des parterres : *Humbug*.

Espagne.—Le gouvernement vient de publier un Livre rouge sur les négociations entre l'Espagne et les Etats-Unis concernant le traité de commerce relatif aux Antilles espagnoles. La dernière dépêche de M. Moret, ministre des affaires étrangères, datée du 14 novembre, donne à entendre que les termes du *modus vivendi* auquel ont abouti les négociations ne doivent pas être considérés comme des précédents pour le règlement définitif de la question.

La *Epoca*, parlant du dernier conseil des ministres, sous la présidence de la reine, croit pouvoir affirmer que les ministres ont discuté longuement la politique intérieure et reconnu être en mesure de réprimer facilement toute tentative de désordre.

Le Sénat a examiné, le 24 décembre, le projet de loi du gouvernement relatif au retrait de la vieille monnaie.

M. Ruiz Gomez a dit que la valeur de la monnaie d'argent ne dépend pas de la quantité frappée, comme le prétendent les économistes français, lesquels autrefois défendaient la frappe exclusive de l'or et maintenant ont changé d'opinion.

L'orateur a ajouté que l'Allemagne avait produit un grand trouble dans les marchés en envoyant à Londres 500 millions de francs en argent.

M. Puigcerver a défendu le projet. Il a démontré la nécessité d'établir l'unité monétaire.

Une dépêche de Madrid, 24 décembre, annonce que la mission française envoyée auprès du Sultan du Maroc est arrivée à Maroc le 10 novembre dans la matinée, après un voyage de huit jours à cheval à travers des tribus qui lui ont fait un accueil enthousiaste et en l'accompagnant par la *fantasia* tout le long du chemin.

La réception à Maroc a été des plus brillantes. Toutes les troupes étaient sous les armes pour faire honneur à l'ambassade française : les grands dignitaires se sont portés à la rencontre du ministre et l'ont conduit en grande pompe au jardin de la Mamounia où son logement était préparé dans ce palais impérial.

Une bien jolie définition du premier jour de l'an.

"C'est le jour où un tas de pauvres donnent à un tas de mendiants."

Entre invités qui causent pour ne rien dire.

—Pourquoi la nature, qui ne nous a donné qu'un *nez*, qu'une bouche, etc., nous a-t-elle gratifiés de deux yeux?

—Pour regarder d'un bon œil les belles femmes et d'un mauvais œil les belles-mères.

—Et deux oreilles, pourquoi ?

—Pour prêter l'une à la calomnie sur le prochain et l'autre aux compliments sur soi-même.

—C'est juste, et aussi pour dormir dessus.

Absolument pur.

L'effet de cette POUDRE est infaillible. C'est une merveille de pureté, de force et d'innocuité. Son emploi est bien plus économique que celui des poudres ordinaires, et elle ne peut être mise à toute comparaison avec la multitude des autres préparations communes sans valeur, ou impures, au rapport du poids, et qui contiennent des sels d'alun et de phosphates.

Vendues seulement en *cans*. ROYAL BAKING POWDER CO. 106 Wall Street, New York.

En gros par SMITH BROS & CO. SCHMIDT & ZIEGLER.

12oct. 86—1 an mar jeu sam

ROYAL BAKING POWDER

Liste des passagers partis le 8 janvier pour le Havre, par "La Normandie"

M. Atone M. Benigno F. Alonso M. Henri Pene du Bois M. James L. Burns M. S. H. Buttrick M. Charles A. Catann M. Alphonse Couche M. Dubois Mlle Octavie Delsierre M. E. Fasquelle M. Eugene Fischer M. Gid, M. Gutchard, Mlle Blanch Gil oast M. Haviland, Mme Haviland M. Humbert M. J. Janssen, Mlle Evelina Kruner M. et Mme S. H. Knapp, M. A. Kerst, M. D. N. Lebose M. J. G. MacIntosh M. Edw. Merelon, M. C. M. C. Meyeier, Mme L. Nathal M. E. Robout M. Roche, M. H. S. Ross, M. Smith M. F. Schick Jr. M. Saladin et valet Mme Saladin et femme de chambre, M. G. H. Unold, M. Victor Weues.

Décédée ce matin à minuit à l'âge de 21 ans, Mlle ESTELLE NORRA, fille de Joseph Norra et de Amynte Blanchet. Les amis de la famille, ainsi que ceux des familles Chaubon et Forrester Dolhonde, sont respectueusement invités à les funérailles, qui auront lieu cette après-midi à 4 heures précises. Le convoi partira de sa dernière résidence, 211 rue Dumaine entre Marais et Tremé.

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Nom	Destination	Mouillage
Asturiano	Liverpool	3e dist. 25
Angerton	Brême	rue 3e
Albula	Liverpool	5e rue
Alvah	Hambourg	Gretna
Bayswater	Rouen	Elevator
Belair	Brême	Pic Tier
Black Watch	Continent	Gretna
Chalmette	New York	Alger
Corona	Brême	1er dist. 36
Clinton	Vera Cruz	Alger
Elsfleth	Brême	Point
Explorer	Liverpool	2e dist. 10
European	Liverpool	1er dist. 36
E B Ward Jr	Rostan	1er dist. 12
Edgar	Untd Kngdm	1er dist. 27
Georges	Havre	4e dist. 44
Glengarry	Liverpool	4e dist. 45
Gulnare	Laid up	3e dist.
Hernan Cortes	Barcelone	4e dist. 40
Hutchinson	Havane	Alger
Huntsman	Gênes	4e dist. 43
Iniziativa	Gênes	1er dist. 15
Leonora	Liverpool	3e dist. 25
Mariner	Liverpool	2e dist. 9
Miguel M Pinillos		4e dist. 42
Nicete	Liverpool	1er dist. 27
Port Jackson	Liverpool	1er dist. 35
Palm Branch	Anvers	1er dist. 38
Professor Morse	Trinidad	1er dist. 15
Suez	Havre	5e rue
S Oteri	Honduras	1er dist. 15
Trojan	Havre	1er dist. 35

NAVIRES.

Nom	Destination	Mouillage
Algoma	Havre	3e rue
Asiana	Liverpool	3e dist. 38
Charles	Havre	3e dist. 38
Fred B Taylor	Havre	3e dist. 27
Florida	Havre	2e dist. 16
Fawn	....	Gretna
Heinrich	Havre	3e dist. 32
Joseph	Liverpool	3e dist. 29
Lucania	....	rue 3e
Lydia Skolfield	Havre	1er dist. 31
Nettie Murphy	....	4e rue
Kyerson	Liverpool	3e rue
Straan	Havre	1er dist. 32
Wm Tapscott	....	1re rue

BARQUES.

Nom	Destination	Mouillage
Agostino C	Russie	2e dist. 18
Blandina P	Cadix	3e rue
Buoni Amici	En détresse	Alger
Chrysolite	Havre	3e dist. 31
Clementina	....	3e dist. 30
Hampton Court	Brême	3e dist. 28
Hestea	Amérique	1er dist. 33
Habana	Barcelone	1er dist. 35
Marecea	....	Pic Tier
Preciosa	Russie	rue 3e
Peppina	Havre	Pic Tier
Patagonia	Havre	3e dist. 28
Rossetta	Barcelone	3e rue
Sarah	Havre	7e rue
Santa Anna e Maria	....	3e rue
Montreal	Havre	3e dist. 33

BRICKS.

Nom	Destination	Mouillage
Caroline Gray	Port Limon	1er dist. 12
San Michele	Continent	1er dist. 33

GOELETTES.

Nom	Destination	Mouillage
[illegible]	[illegible]	Gretna
[illegible]	[illegible]	3e dist. 17
[illegible]	[illegible]	3e dist. 12

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 11 janvier 1887. —Indications—Pour la Louisiane : vente plus chaude du sud ; beau temps.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1887

Thermomètre de R. Schmutz, Opticien. No 124 rue Royale.

	Fahrenheit	Centigrade	
6 heures du matin	30	1	au dessous de 0
Midi	42	5½	au-dessus de 0
3 P. M.	42	5½	..
6 P. M.	41	5	..

Nlle-Orléans, 8 janvier 1887, 2 p. m. Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Ville	Temp.	Ville	Temp.
Atlanta	29	Nashville, Tenn	22
Augusta, Géo	41	Pittsburg, Pie	18
Savannah, Géo	39	Cairo, Ill	18
Mobile, Ala	41	Davenport, Iowa	12
Montgomery, Ala	39	Dubuque, Iowa	6
Vicksburg, Miss	33	Keokuk, Iowa	6
Galveston, Tex	34	La Crosse, Wis	2
Indianola, Tex	—	St-Louis, Mo	18
Shreveport, Le	34	St-Paul, Minn	7
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	12
Chattanooga, Tenn	27	Omaha, Neb	7
Cincinnati, O	11	Yankton, D. T	7
Louisville, Ky	12	Key West, Fla	72
Memphis, Tenn	27	Nlle-Orléans, Le	40

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Naissances.

Mme Barthelmo Lopez, une fille.
Mme Conrad Unland, une fille.
Mme Emile Schumert, un garçon.
Mme William North, une fille.
Mme Louis F Chalin, une fille.
Mme George A. Krummel, une fille.
Mme Charles F. Simons, un garçon.
Mme Anthony Clements, une fille.
Mme John W. Rizzo, un garçon.
Mme John Schrum, un garçon.
Mme Adolphe Ballande, un garçon.
Mme Chas. Jones, un garçon.

Mariages.

Joseph P. Garspard à Mlle Louise Augustin.
John J. Freeman à Mlle Caroline Hoppe.
Nicholas H. Spiering à Mlle Louisa Betz.
Leonarda Tommasini à Mlle Calogery Pizzitolla.
Arthur Brorr à Mlle Anais Prada.
Simon Wilson à Mlle Angeline Octave.

Décès.

Mme Veuve Eleanor N. Carey, 68 ans, 126 1/2 Philippe.
Catherine Mouget, 47 ans, 143 Nord Rampart.
Emeline Peterson, 27 ans, Ziminé près Burdette.
Mlle Ellen Everett, 37 ans, 73 rue Sud Liberté.
Mme John Thomson, 39 ans, 222 Delachaise.
Joseph Soyes, 52 ans, 19 Union.
Clement Dupré, 69 ans, Valmont et St Charles.
Sarah Bland, 80 ans, 130 Perdido.
M. Wells, 73 ans, 228 Calliope.
Elizabeth McKay, 7 jours, Marigny et Royale.
Pierre Loustau, 54 ans, Hagan avenue près Dumaine.
Robert J. Ker, 74 ans, 286 Nord Claiborne.
Mme Adele Bell, 44 ans, 107 Nord Claiborne.
Hannah Baker, 45 ans, Liberté près Erato.
Herbert J. Lazarus, 3 ans, 124 1/2 Terpsichore.
Mlle Margaret Riordan, 19 ans, 357 Locust.
Marie Virginie Vignes, 6 ans, 211 rue Esplanade.
Mme Bernard Flynne, 65 ans, 228 rue Magazine.
Lucien L. LeBlanc, 38 ans, Asile de la Société Française.
Duncan Sinclair, 77 ans, 170 rue [illegible].
Camille G. Friederichs, 6 ans, 117 [illegible] toulas.
Narcisse E. Frechou, 5 mois, 7 Carondelet Walk.
Josephine Deris, 58 ans, Clouet et Rampart.
John Robert Schrum, 2 mois, 162 Dryades.
Mlle Margaret Haggerty, 22 ans, Race et St-Thomas.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Mme Vve Guiseppe Cassette au Louisiana Homestead Association, un terrain dans le 1er district, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Perdido, Bertrand et Bolivar, $1,136.

Mme Vve Francis Bérard à Manuel Abascal, un terrain dans le 5me district, dans l'ilet borné par les rues Lavergne, Bartholomew, Delaronde et Peters, $200.

Remy Clark au Hope Homestead Association, un terrain dans le 1er district, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Galvez, Miro et Perdido, $165.

Jacob Hassinger au Planters' Fertilizer Manufacturing Co., cinq terrains dans le 4me district, dans l'ilet borné par les rues Philip, Soraparu, Water et Tchoupitoulas, $5500.

E. Dannel et als, à Mme Vve Geo. Eike, un terrain dans le 2me district, dans l'ilet borné par les rues St-Pierre, Derbigny, Claiborne et Promenade Carondelet, $600.

G. C. Alexius au Southern Building & Homestead Association, une portion de terre dans le 6me district, dans l'ilet borné par les rues Jena, Tchoupitoulas, Cadiz et Water, $650.

M. et Mme Richard Herrick à Geo. W. Sentell, une portion de terre dans le 6me district, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Avenue Louisiana, Carrondelet et Delachaise, $4,000.

Pauline Bienvenu et Louise Sauvinet ou Morphy à C. F. Schumacher, un terrain dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues St. Antoine, Remparts, Bourgogne et Bagatelle, $505.

Succession de Louis Gardon à Natali Masseti, un terrain dans l'ilet borné par les rues Chemin du Bayou, Remparts, St. Claude et Quartier $2,420.

La loi du dimanche.

Une Cour Civile peut-elle émettre une injonction ?

La loi est elle constitutionnelle ?

Décision de l'Hon. Juge A. Roman.

1. La Cour Civile a-t-elle le droit d'émettre une injonction en matière criminelle ?

2. La loi du dimanche est-elle ou non constitutionnelle ?

Telles sont les deux questions sur lesquelles le juge Roman avait à se prononcer.

Chacun attendait hier avec anxiété cette décision aux abords de la Cour Criminelle.

En voici le texte :

Etat de la Louisiane contre Jos A. Walker.	No. 8,919. Cour Criminelle de District, Section A.

Action en juridiction et motion d'abandonner les poursuites.

Joseph A. Walker, négociant en liqueurs, résidant à la Nouvelle-Orléans, a été cité à comparaître devant cette Cour, le 5 janvier 1887, sous l'accusation d'avoir violé l'article 18 de l'Assemblée Générale de l'Etat, approuvé le 21 juin 1886, et maintenant connu sous le nom de "Loi du dimanche de la Louisiane."

Au jour indiqué, et sans nier ou avouer sa culpabilité relativement à l'accusation qui lui fut lue par le greffier, le défendeur pour le ministère de son avocat demande et obtint l'autorisation de présenter la motion suivante de retirer l'accusation, motion basée sur les motifs suivants.

1. Que par un ordre de la Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, cour de juridiction compétente, ou matière à la fois personnelle et matérielle, le 31 décembre 1885, J. V. Guillotte, Maire de la Ville de la Nlle-Orléans, et comme tel à la tête de la police de la dite ville, et Leonard Malone, chef de police PAR INTÉRIM de la même ville, à la direction et au contrôle desquels sont soumis les officiers de police de la Nlle-Orléans ont reçu l'ordre et la défense d'arrêter ou même de tenter d'opérer l'arrestation du dit défendeur, ou d'instituer des poursuites contre lui pour la violation ou prétendue violation de l'article No. 18 de 1886, connue sous le nom de LOI DU DIMANCHE.

Que ladite injonction était dûment et proprement signifiée le même jour au dit maire et au dit chef de police PAR INTÉRIM, et qu'elle est et était en vigueur le 4 janvier 1887.

Que, malgré l'émission de la dite injonction, un certain John Vigers, officier de police de la ville de la Nouvelle-Orléans, agissant d'après les ordres et les instructions du dit maire et du chef de police, a porté un affidavit contre l'accusé, pour une prétendue violation de la dite loi, sur lequel affidavit est basée l'accusation portée contre l'accusé.

Que la dite injonction défendait à Lionel Adams, attorney de district de la paroisse d'Orléans, d'instituer des poursuites contre le défendeur, pour la violation ou prétendue violation du dit ARTICLE; que l'injonction était parvenue en temps voulu au dit Lionel Adams le 31 décembre 1886, et que cette injonction est encore et était en vigueur le 4 janvier 1887 lorsque le dit Lionel Adams enregistra une accusation contre l'accusé et commença des poursuites contre lui.

Que la dite injonction défendait de plus à Charles A. Butler, shérif criminel de la paroisse d'Orléans, et à ses députés d'arrêter l'accusé pour la violation ou prétendue violation du dit ARTICLE; que la dite injonction était parvenue en temps opportun au dit Butler, le 31 décembre 1886, et qu'elle était encore et était en vigueur le 4 janvier 1887, lorsque le défendeur été arrêté par l'un des députés du dit Butler.

Que, pour les raisons ci-dessus exposées, le fait de porter le dit affidavit contre l'accusé et d'opérer son arrestation ne devait pas et ne doit pas donner à la cour le droit de juridiction dans cette affaire, parce que ces mesures ont été prises en violant manifestement et [illegible] les ordres et [illegible] de la dite antérieures au dit affidavit et à l'enregistrement de la dite accusation et de la dite arrestation.

2. Parceque toutes les particularités exposées dans la dite accusation ne constituent pas un délit contre l'Etat de la Louisiane, pour la raison que le dit article 18 de 1886, en vertu duquel l'accusation a été enregistrée et les poursuites constituées, n'est pas une loi légale, mais un acte d'usurpation, d'insubordination et de désobéissance à la Constitution des Etats-Unis et de l'Etat de la Louisiane pour les motifs suivants, entre autres :

a. Que la dite loi viole la première section du 14me amendement de la Constitution des Etats-Unis, en ce qu'elle prive l'accusé, comme citoyen des Etats-Unis, de ses droits et privilèges.

b. Que la dite loi viole la section susmentionnée, en ce qu'elle tend à dépouiller l'accusé de sa propriété et de sa liberté, sans procédures légales.

c. Que la dite loi viole de plus la section précitée en ce qu'elle accorde aux autres citoyens; que le dit ARTICLE fait de nombreuses exceptions et distinctions, en reconnaissant légal pour certaines personnes qui se livrent à certaines professions, de les exercer le dimanche, tandis qu'il déclare le même fait illégal et sous le coup de la loi, pour l'accusé.

d. Que la dite loi viole l'article 4 de la Constitution de la Louisiane en ce qu'elle est une loi religieuse.

e. Que la dite loi viole la Constitution de la Louisiane en ce qu'elle dépouille l'accusé de sa propriété et de sa liberté, sans procédures légales.

Le dit accusé, Valentine Merz, est prêt à témoigner de tout ce qui précède. C'est pourquoi il déclare que la Cour devait ignorer cette accusation ; il demande qu'elle soit annulée et abandonnée par la Cour et que celle-ci l'acquitte immédiatement.

G. H. BEAUGHN,
Avocat.

La cour passera brièvement sur les deux motifs formant la base de la présente motion, et ce faisant, elle annonce qu'elle comprendra aussi dans sa décision le procès de l'Etat contre Valentine Merz, pendant aussi devant elle, et au sujet duquel se sont élevées les mêmes objections :

1. Opinion de la cour relativement à l'injonction de la cour civile de district, et à son effet légal sur la cour et les officiers publics revêtus d'autorité.

Pour la paroisse d'Orléans il y a deux cours de district et pas davantage ; l'une d'elles sera connue sous le nom de cour civile de district et l'autre sous celui de cour criminelle de district. A la première appartiendra exclusivement le droit général de validation et exclusivement aussi celui de juridiction en matière civile seulement. *Const. de la Louisiane, Art.* 130.

Il existe donc ici deux cours de juridiction entièrement distincte et séparée, dans les limites de leur sphère constitutionnelle d'action ; toutes deux ont des pouvoirs indépendants et il est du ressort de chacune d'elles d'en user indépendamment l'une de l'autre. Aucune des deux n'est supérieure ni inférieure à l'autre, et il est évident que dans aucun cas il ne leur est permis d'exercer ce que l'on nomme une juridiction "simultanée".

Comme c'est ici le cas, il s'en suit que l'autorité de la Cour Criminelle de district pour poursuivre les violateurs des statuts pénals de l'Etat ne dépend nullement de celle de la Cour Civile de District.

Celle-ci n'a aucune surveillance à exercer sur la première. Le contrôle est seulement accordé à la Cour Suprême de l'Etat et l'on sait combien elle exerce prudemment et judicieusement son pouvoir en appel.

Par le fait "les décisions" de la Cour Suprême ont été uniformes et à moins de cas extraordinaires et nous pourrions même ajouter exceptionnels ; elle ne fait pas usage de son pouvoir suspensif. 32 An. 552 ; 34 An. 782 ; 35 An. 845 ; 26 An. 214 ; 36 An. 316.

Le pouvoir de la Cour Criminelle de District de la paroisse d'Orléans, ne peut donc pas être abrogé ou limité par aucun acte, quel qu'il soit, de la Cour Civile de District. Et même ce dernier tribunal émettrait une injonction dans une affaire comme la présente, *materia et persona*, le procureur de la Cour Criminelle ne serait pas davantage suspendu, amoindri, et encore moins annulé, par là, que si cette injonction n'avait pas été demandée et obtenue.

La déclaration qui consiste à dire que le maire, le chef de police intérimaire de la ville, l'attorney de district et le shérif criminel de cette paroisse ont agi au mépris de l'autorité de la cour civile de district, ne pourrait en aucune façon porter atteinte au droit constitutionnel de cette cour pour juger les délinquants, poursuivis d'après la loi, après accusation régulièrement portée et déposée par les officiers propres, nommés ou même désignés à cette fin.

Et là où cette cour, dans l'exercice légal de son pouvoir, ordonne aux agents ou autres officiers publics au service de l'Etat, conjointement avec elle, de mettre à exécution ses jugements ou ses sentences, comment n'importe quelle cour civile, non revêtue d'une juridiction criminelle inférieure pourrait-elle s'interposer ou empêcher cette exécution par un contre-ordre ?

Cet article No 18 de 1886, constituant maintenant un statut criminel de l'Etat de la Louisiane, et sa constitutionnalité n'ayant pas encore été prononcée par cette cour ou tout autre tribunal de juridiction compétente, toute accusation portée devant cette cour, en vertu du dit article, sera prise en considération comme s'il s'agissait de n'importe quel procès criminel porté régulièrement devant elle.

Et s'il en est ainsi, même alors que la cour civile de district assume cette prétendue juridiction dont il est question antérieurement, comment pourrait-il en être autrement lorsque la cour est justifiée en soutenant et cela soutient, que la COUR CIVILE DE DISTRICT N'A AUCUNE JURIDICTION sur l'affaire en question; on reconnaîtrait de prime abord son action nulle et non avenue et elle serait qualifiée d'impuissante à émettre même une ordonnance pour mépris, basée comme elle le serait alors sur la violation d'un ordre émis illégalement. (High on Injunctions, 1425 et 1430, 37me An., 605. Ici suivent dans la décision plusieurs preuves à l'appui qui ont été citées par le Juge.)

La Cour est de plus autorisée à soutenir que le droit d'intenter des procès devant toutes les Cours de Justice de l'Etat, est une garantie fondamentale et constitutionnelle qu'aucune injonction ne peut légalement abroger. Nous citons à l'appui de ce qui précède, 26 An. 500, 28 An. 562.

La Cour considérant tout ce qui précède, dispose des premiers points du procès en juridiction et de la motion d'abandonner les poursuites.

L'honorable juge aborde ensuite le second point. La loi du dimanche est-elle constitutionnelle ?

Les lois dites du dimanche sont plus ou moins rigoureuses, plus ou moins absolues dans les différents Etats de l'Union où elles sont maintenant en vigueur. Quel que diverses qu'elles soient, leur constitutionnalité ne saurait être mise en doute. (Voir Cooley on Const. Lim., pp. 580, 590, 726 ; Bishop on State Crim. Law, vol. 2 p. 950 ; Wharton's Crim. Law, vol. 2, p. 1431.) Les Cours d'appel, les Cours supérieures de plus de la moitié des Etats-Unis ont déclaré que ces lois sont constitutionnelles. On peut dire qu'il y a eu jusqu'à présent unanimité d'avis dans la magistrature. L'opinion de tous les tribunaux appelés à se prononcer est la même. La liste des décisions est très longue. (L hon. juge cite ici plusieurs de ces décisions.)

Tous les jugements rendus portent que les différentes lois du dimanche ne violent aucun article de la constitution fédérale. Ces lois sont des lois de règlementation municipale ou de police, que les Etat ont le pouvoir de décréter et que ne condamne ni la Constitution des Etats-Unis ni celle de l'Etat de la Louisiane. "Elles ont pour principe la moralité et la sauvegarde de la santé publique". (Andrews, 18 California, 678.)

Tous les Etats ont le pouvoir de voter des règlements de police ; ce pouvoir ne saurait leur être disputé. Une loi exigeant que les citoyens s'abstiennent de vaquer à leurs affaires ordinaires le premier jour de la semaine peut être considérée comme un réglement de police (Cooley's Const. Lem., 720.

Les lois interdisant la vente des liqueurs ne sont pas en conflit avec le pouvoir que possède le Congrès de réglementer le commerce. Elles ne sont pas invalidées par le fait qu'elles préviennent ou empêchent absolument l'accomplissement d'un contrat. (Ib. 719, 720.)

En outre du pouvoir qu'a l'Etat de punir les délits de tout genre, il possède celui de réglementer l'exercice des droits du citoyen, sans violer les principes constitutionnels qui protègent les droits personnels ou la propriété privée. (Ib. 745, 746.)

L'interdiction de la fabrication et de la vente des liqueurs enivrantes n'est pas en contradiction avec le quatorzième amendement de la Constitution fédérale. (18th Wallace, p. 129.)

"La réglementation de la vente des liqueurs alcooliques ou spiritueuses constitue un règlement de police, et l'Assemblée générale peut voter des lois pour en régler la vente et l'usage." (Constitution de la Louisiane, article 170.)

Les avocats des défendeurs prétendent que la loi No 18 de 1886 est inconstitutionnelle, et conséquemment nulle, parce qu'elle renferme beaucoup d'exceptions [illegible] établit des catégories [illegible] frappait, disent-ils, toutes les industries indistinctement, si elle ordonnait la fermeture de tous les magasins et établissements, on n'en contesterait pas la légitimité, et les défendeurs dans la présente affaire n'auraient pas protesté. Cette objection ne repose sur aucune base solide. Si la Législature a le droit de voter une loi du dimanche, absolue et rigoureuse, le fait d'y introduire certaines exemptions dans un but de "nécessité ou de charité," n'en altère certainement pas la validité. Les lois ont un caractère général ; elles ne sauraient répondre à tous les cas personnels. L'intérêt particulier doit être souvent sacrifié au bien public Quand le pouvoir est absolu, on peut bien ne l'exercer que dans une certaine mesure, sans en altérer le principe.

La loi No. 18, comme la plupart des lois de même nature, n'établit d'exemptions que celles qui ressortent de "cas de nécessité ou de charité." Ces exemptions ou exceptions, loin d'invalider la loi, en confirment la légitimité et sont une preuve de la sagesse du gouvernement dans l'exercice légal de ses pouvoirs de police, son but étant clairement de prévenir des abus, des causes de désordre, de malaise et de trouble, sans dépasser certaines bornes et exiger plus qu'il ne faut. Il n'est pas aisé de donner une définition rigoureuse de ces mots : "nécessité et charité." Dans l'affaire de McGalbrick contre Mason, 4 Ohio St., 566, il est dit que "la nécessité dont il est question dans la loi n'est pas seulement une nécessité absolue, incontrolable ; elle peut être aussi une nécessité résultant des besoins de la société ou du commerce."

La loi dont on se plaint ne condamne personne sans jugement : la législature en la votant n'a donc pas outrepassé le pouvoir qu'elle possède de passer des règlements de police.

Les lois du dimanche, telle que la loi 18 de 1886, n'ont rien de commun avec la religion. (Cooley's Con. Lim. 726. Voir aussi 36 et 916). La Cour Suprême de la Louisiane a déjà répondu dans une autre affaire à l'un des points soulevés par les avocats des défendeurs. La loi ci-dessus ne déroge pas à la clause de la Constitution qui interdit le vote des lois dites religieuses. Il n'y est nullement question de religion ; elle n'a pas du tout, pour employer le langage du juge Poché, la prétention d'imposer des règlements religieux, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en en consultant le texte.

Par ces motifs, la Cour considère que la loi No 18 de 1886 est constitutionnelle et nullement contraire à la Constitution fédérale ni à celle de la Louisiane.

Nous n'avons fait que donner une idée très incomplète de la décision du juge Roman. Peut-être même n'avons-nous pu éviter quelques erreurs résultant de la hâte avec laquelle nous avons dû rédiger notre analyse.

MM. Walker et Mertz, défendeurs, ont été, après la lecture du jugement, traduits devant le tribunal et ont déclaré qu'ils n'étaient pas coupables. Ils ont été mis en liberté sous caution.

La loi a été beaucoup plus généralement observée dimanche dernier que le dimanche précédent. Le nombre des delinquents s'est élevé cette fois à 47, dont voici les noms :

PREMIER PRECINCT.

Buvettes—Joseph A. Walker, St-Charles et Canal; Val Merz, 17 St-Charles; Léon Lamothe, Rotonde de l'Hôtel St-Charles; C. H. Hamilton, 160 Commune; J. Ollie, Carondelet et Girod; Emile Dietrich, 78 Baronne; William Zetzman, 217 Nord Poydras; Fred Bertrand, 134 Canal; J. H. Bajorin, 59 Nord Market; J. Nilsche, 76 Sud Market.

Coiffeurs—A. Meyers, Hôtel St-Charles.

Débit de tabac—R. E. Rivers, Hôtel St-Charles.

Buvette et grocerie—A. Riedl, Franklin et Commune.

TROISIÈME PRECINCT.

Buvettes—Urban Rambont, 201 Decatur; H. Begue, 207 Decatur; Alphonse Walz, 259 Decatur; G. Tujague, 213 Decatur; J. B. Sbarborbo, Ursulines et Peters; J. Triscoui, Canal et Decatur; N. Garibaldi, St. Pierre et Chartres; E. Bauman, Canal et Chartres; F. Bertrand, Canal et Dauphine; Pat Moran, 145 Canal; Alphonse Walz, Douane et Bourbon; Wenger & Gillen, 11 et 13 Bourbon; M. G. O'Hara, 28 rue Royale; O. H. Schoenhausen, 36 et 42 Royale; grocerie et buvette L. Imbolt, Jr., Toulouse et Chartres.

QUATRIÈME PRECINCT.

Barrooms — E. J. Shearman, Canal et Bassin ; Jean Peyregue, 127 Nord Remparts.

Pâtisserie et buvette. — John Cuni, Remparts et St. Pierre.

Brasserie.—Southern, Toulouse et Villeré.

CINQUIÈME PRECINCT.

Barrooms.—John Maurer, coin Chartres et St. Ferdinand.

Boutiques de fruits, huîtres et légumes.—Nicolas Deboucherets, coin Peters et Marigny ; Vincent Reines, coin Désiré et Dauphine.

Tailleurs.—Morris Jacobs, 35 Français; Jacob Levin, 41 Français.

Marchands de meubles.—P. Schneider, 42 Français.

Magasins de modes.—John Walter, 54 Français.

SIXIÈME PRECINCT.

Groceries—Michael Bernard, Troisième et Liberté; Alex. Swanson, Philip et Magnolia ; Henry Winn, Première et Clara ; V. Baab, No. 201 Ste. Marie.

Confiserie—Wm Hauler, St. Denis et Première.

Buvette—A. Hayem, No. 203 Ste. Marie.

SEPTIÈME PRECINCT.

Grocerie—A. Bruner, Bordeaux et Magasins.

Maison de jeu—James Robert, avenue de la Louisiane et Magasins.

CARROLLTON.

La police n'a pu découvrir à Carrollton aucun violateur de la loi.

ALGER.

Buvette—Michael Rooney, No. 87 Patterson.

Cour d'appel. — Juge McGloin.—Allen et West contre Thomas H. Collins.—Appel accordé.

A. J. Fredericks contre J. D. Houston, collecteur de taxes.—Refus d'une nouvelle audition de cause.

Jean Malocq et autres contre la Ville.—Jugement renversé en faveur du demandeur. L'injonction est prolongée.

Juge Kelly.

James Giveaney contre Thos. Pickles.—Jugement renversé.

World's Industrial and C. C. Exposition contre T. W. Carter.—Jugement confirmé.

Lucas E. Moore contre V. Hero, Jr., nouvelle audition de cause refusée.

Cour Civile de District. — Succession de Marie L. Q. Bernard, femme de Pierre Michel.

Succession de Thomas Connally.

Richard Dudensing & fils contre succession E. Burke et autres, Procès pour $300.

Samuel Aroyand contre Jean M. Artigues, Appel au jugement de la première cour.

Cour criminelle du district. Section A—

George Gaudman, Green Campton, John Miles et A. M. Fennegau sont accusés de voies de fait.

George Williams et Henry Amoze accusés de léger vol, ont avoué leur culpabilité.

John Hanley, accusé de voies de fait, Joseph Walker et Valentine Merz, violateurs de la loi du dimanche ont fait de même.

Une ordonnance de non lieu a été rendue contre Henry Marguon accusé de voies de fait.

Jos Josephs, a été reconnu coupable de vol de grand chemin, et de voies de fait.

Meurtre.—Dimanche, à 5 h. 45 du soir, un chinois du nom de John Sam a frappé d'un coup de poignard dans le dos, rue St Pierre, entre Royale et Bourbon, un autre chinois du nom de Sam Williams, qui est mort presque subitement. Le meurtrier a pris aussitôt la fuite et s'est réfugié rue Toulouse entre Bourgogne et Dauphine, dans un repaire de fumeurs d'opium où il a été arrêté dans la soirée.

Le Dr Stanhope Jones a fait hier, à la 3me station, l'autopsie du corps de Sam Williams; il en résulte que le couteau ayant perforé le dos à la jonction de la 1re côte et de la colonne vertébrale, a coupé l'artère carotide et provoqué une hémorrhagie de laquelle est résulté la mort.

Le meurtrier a été renvoyé en prison sans bénéfice de caution.

Le crime a été commis par jalousie et vengeance. Le meurtrier qui habite l'Amérique depuis 18 ans, tenait à Yazoo City, Miss., une boutique où il avait de l'épicerie et des objets de son pays natal. Il faisait d'excellentes affaires lorsqu'un compatriote sans ressources et récemment arrivé vint le trouver. John l'aida à monter une boutique semblable à la sienne, mais la concurrence se fit bientôt sentir ; William avait accaparé presqu'entièrement la clientèle de son bienfaiteur, et celui-ci méditait déjà une vengeance lorsque sa boutique fut incendiée. John vint alors à la Nlle-Orléans où il ouvrit un restaurant rue St-Pierre No 66.

Son désir de vengeance n'avait fait que s'accroître, et c'est ainsi qu'il a profité dimanche pour le mettre à exécution, du passage en ville de William qui avait annoncé à plusieurs de ses amis son intention de retourner à Canton rendre visite à ses parents et amis. Cette nouvelle redoubla la fureur de John qui a mis obstacle à ce voyage par le terrible moyen que l'on sait.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Golfe. — C'est le nom donné au chemin de fer qui, s'embranchant, à l'habitation Poydras, avec celui de Shell Beach, doit aboutir à la Pointe-à-la-Hache, dans la paroisse Plaquemine, à 50 milles de la Nouvelle-Orléans. Mille ouvriers sont en ce moment employés à niveler la voie et à poser les rails. On pense que le railway pourra être livré à la circulation au commencement du mois prochain.

Meurtre de Costar.—Trois des prétendus meurtriers de Harold Costar, le marin qui a été frappé d'une balle au côté mercredi soir, au coin des rues Première et Tchoupitoulas, ont été arrêtés. Ils se nomment John Malloy, John Hawley et John Fredericks.

Ces trois John ont été renvoyés en prison, par le juge Davey, sans bénéfice de caution.

Incendie à Alger.—Hier, à 2 h. du matin, le feu s'est déclaré rue Elmire, entre Peter et Alice, à Alger, dans un double cottage appartenant à M. Francis et occupé en partie par E. L. Busguis et M. Francis. L'immeuble, qui était assuré, a été complètement détruit.

Le mobilier de M. Francis était assuré $300 à l'agence Herbert. La maison voisine, occupée par Mme Acker, a été endommagée pour $50.

La société culinaire philanthropique de la Nlle Orléans a élu hier soir ses officiers. En voici la liste ;

MM. J. Maury, président honoraire; P. Faucon, président ; J. Dubos, vice-président ; A. Pégroutel, trésorier; F. Alciatore, secrétaire.

Comité de finances : J. Dubos, président ; E. Lubeigt, E. Camors.

Comité de secours : J. Domecg, président ; L. Vigorolle, J. Benderer.

Autres vols.—Dimanche, à 7 heures 45 du soir, des voleurs ont brisé une vitre de la devanture du magasin de M. Vincent & Cie, rue Douane No 62 et ont tenté d'attirer des vêtements à l'extérieur à l'aide d'une barre de bois armée d'un crochet. Ils ont été aperçus par le gardien Markey, et à son approche ils ont pris la fuite.

Samedi soir, à 11 heures, des voleurs ont pénétré chez M. N. Leantzer, encoignure Marigny et Chartres, et ont volé dans l'écurie deux lots de harnais évalués $16.

Affaires Luzarus.—La cour ouvre sa session, à l'heure habituelle, et après l'audition d'une dixaine de témoins ajourne à ce matin 11 heures.

Affaire Desposito.—Hier soir, l'affaire Desposito a eu un commencement d'instruction devant le juge Davey, qui a envoyé McFarland et Cook, les deux accusés, devant la cour criminelle, sans caution.

Paragraphes.—Hier, à 8 h. 30 du matin, un lit a pris feu dans une des chambres de derrière d'une maison située au coin des rues Jena et Laurel et habitée par H. T. Casey. Le mobilier a été endommagé pour $100.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

M. Flourens et les Députés bulgares.

Paris, 9 janvier—Aujourd'hui M. Flourens, ministre des affaires étrangères, au cours d'une entrevue non officielle avec les délégués bulgares, a déclaré à ceux-ci que la Bulgarie devrait accepter comme souverain le Prince Nicholas de Mingrélie. La France, a-t-il ajouté, n'a aucune intention de prendre une part active dans le réglement de la question en litige ; son unique désir est la paix.

Les délégués ont demandé à M. Flourens, si les puissances ne pouvaient pas trouver un candidat, comme compromis entre le prince Alexandre et le prince de Mingrélie.

M. Flourens a répondu que seule, la Turquie a le droit de provoquer pareille combinaison.

Le Journal des Débats dénonce les Régents bulgares comme des "dictateurs," des "étourdis téméraires" et des "hommes ambitieux."

La même feuille déclare que, de toutes les Puissances, la Russie et la Turquie ont seules le droit d'intervenir en Bulgarie.

La Trésorerie Française.

Paris, 10 janvier.—Les recettes de la trésorerie française pour 1886, indiquent une diminution de 32,000,000 de francs relativement à celles de 1885, un déficit de 71,000,000 de francs relativement au montant porté au budget de 1886.

Le journal la France.—Un canard.

Paris, 10 janvier—Le journal la France déclare qu'il a reçu une information autorisée que l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne ont formé une alliance contre la France, et que l'ex-maréchal Bazaine est parmi les promoteurs du mouvement.

Néanmoins n'ajoute pas foi ici, à cette nouvelle.

Le Premier Ministre Goblet et la délégation Bulgare.

Paris, 10 jan—Le premier ministre Goblet a reçu aujourd'hui les délégués bulgares.

Il a répondu à leur adresse dans le même sens que M. Flourens.

Les journaux parisiens.

Le Journal des Débats.

Paris, 10 janvier—Les journaux approuvent la réponse de M. Flourens, ministre des affaires étrangères à la députation Bulgare ; réponse où celui-ci conseille à la Bulgarie d'arriver à une entente avec la Russie et la Turquie.

Rente française.

Paris, 10 janvier— Le trois pour cent est coté à 82 francs 32 1/2 centimes.

Dévoilement de la tombe de Victor-Emmanuel.

Rome, 9 janvier—Aujourd'hui étant le neuvième anniversaire de la mort du roi Victor Emmanuel, le roi Humbert et la reine Marguerite ont assisté à la messe, au Panthéon, et ont subséquemment dévoilé la tombe monumentale en bronze, dans laquelle la dépouille mortelle du roi sera placée.

Un grand nombre de couronnes et de bouquets ont été déposés à l'entrée de la tombe ; beaucoup de ceux-ci avaient été envoyés par des Anglais résidents de Rome.

Lord Iddesleigh.—M. Gladstone.

Londres, 9 jan—M. Gladstone, dans une dépêche adressée hier à une assemblée libérale, dit :

"Je crois que les affaires prennent une bonne tournure."

On apprend d'une source antérieure que lord Iddesleigh, secrétaire des affaires étrangères, n'est pas disposé actuellement à accepter un autre portefeuille ; mais si les intérêts du pays et son parti l'exigeaient, il reviendrait probablement sur sa décision.

Protestation contre les évictions.

Dublin, 9 janvier—MM. Cox, Abraham et Finnead, membres du Parlement, ont assisté à une assemblée qui a eu lieu aujourd'hui à Ardmacrusha, comté Limerick, pour protester contre les évictions de fermiers sur la propriété du col. McAdam. Au cours de son discours, M. Cox dit que le duc de Saxe-Weimar, commandant des forces irlandaises, est "l'âne le plus complet qui ait jamais gouverné l'Irlande."

Mort de William Ballantine.

Londres, 9 janvier.—M. William Ballantine, le citoyen bien connu est mort. Il était âgé de 75 ans.

Le Daily News.

Londres, 9 janvier.—Le journal Daily News écrit que les témoignages donnés par Sir Michael Hicks Beach et M. Plunket pendant le procès à Dublin des membres nationalistes du Parlement, accusés de conspiration, sont pratiquement concluants contre les Parnellites.

"Il sera impossible," dit la même feuille, pour l'exécutif, d'aller plus loin sans manquer à la décence—S'il le fait, il aura mérité le mépris des anglais ainsi que des irlandais.

Pétition des provinces basques.

Madrid, 9 jan—Le ministère a reçu une députation des provinces basques, priant de leur permettre de conserver l'autorité administrative, municipale et financière. La députation déclare que c'est le meilleur moyen d'empêcher le renouvellement d'une agitation carliste et républicaine.

Le gouvernement est enclin à faire droit à la pétition.

Situation au Pérou.—L'escadre anglaise.

Londres, 9 janvier, via Galveston.—Vu la fermeture des ports Péruviens aux navires venant du Chili, l'envoi de blé de ce pays a cessé. Afin de faire face à la demande pour cette denrée, la municipalité a autorisé qu'on prît les mesures pour faire venir l'approvisionnement nécessaire de la Californie.

L'escadre anglaise est partie pour le Sud.

Ordre arbitraire.

Berlin, 9 janvier—Le gouvernement allemand a interdit aux Français appartenant à l'armée territoriale de séjourner plus de quelques jours en Alsace-Lorraine. Cet ordre est lancé parce que quelques manufacturiers de cette province, qui sympathisent avec la France, ont montré une préférence pour les ouvriers Français.

Le Franckfort Zeitung.

Berlin, 9 janvier.—Le Frankfort Zeitung écrit que la Turquie s'est entendue avec la Russie et l'Allemagne, pour l'adoption d'une politique commune dans les Balkans. Elles tenteront à décider la France à coopérer avec elles.

Les résidents allemands en Belgique.

Londres, 9 jan—On rapporte que les résidents allemands en Belgique ont reçu l'ordre de se tenir prêts à rejoindre leurs corps d'armée respectifs.

En attendant, ils sont requis de notifier leur gouvernement s'ils viennent à changer de résidence.

Envoi d'armes par la Russie.

Londres, 9 jan—Une dépêche de Belgrade annonce : "La Russie a envoyé 6000 carabines à Cettinge. Une tentative d'incursion en Servie, faite par une bande armée de Monténégrins, a été déjouée par la vigilance des troupes de la frontière. Le bruit circule que la Russie essaiera de pousser à une autre invasion ; l'objectif étant de détrôner le Roi Milan et de mettre sur le trône un roi du choix de la Russie."

Incendie à Tolède.

Madrid, 10 jan.—Un incendie a éclaté hier à Tolède, sur la place Alcazar occupée par l'académie militaire.—La bibliothèque a été entièrement détruite—On rapporte que plusieurs personnes ont été brulées vives.

Ordre à la police irlandaise.

Dublin, 10 janvier—Un ordre a été lancé du Château Dublin à la police irlandaise, requérant les noms des éditeurs, propriétaires et rédacteurs de tous les journaux nationalistes dans le pays, et spécialement ceux qui sont membres du Parlement.

Le marquis de Londonderry.

Dublin, 10 jan—Le marquis de Londonderry, Lord Lieutenant, a refusé d'accéder à la requête de ses fermiers, du comté Down, qui demandent une diminution de leurs fermages. Mais le marquis s'est déclaré prêt à leur vendre leurs fermes à des prix raisonnables. Les fermiers lui ont alors offert de les acheter payables en quinze ans.

M. Gladstone.

Londres, 10 janv.—M. Gladstone écrit que la démission de lord Randolph Churchill est justifiable et il ajoute : "Je suis, moi-même, en faveur d'une plus grande économie dans les dépenses pour la marine et l'armée."

L'Infante Isabelle

Madrid, 10 jan — Durant plusieurs heures, samedi dernier, il y avait une grande excitation en cette ville, occasionnée par une nouvelle à sensation, qui disait que l'Infante Isabelle, sœur du roi Alphonse, avait été enlevée ou tuée.

L'Infante avait pris place dans une voiture, afin d'assister à la chasse royale au Prado. Elle se trouvait seule dans sa voiture, escortée par trois aides-de-camp. A un endroit retiré du parc la voiture s'est brisée et l'Infante a été précipitée dans un fossé, sans cependant se faire aucun mal. Il a été jugé prudent de demeurer quelques instants en cet endroit, en attendant du secours.

A cet effet on a expédié un laquais au château, ce qui a causé une grande perte de temps. Sur ces entrefaites les chasseurs qui se trouvaient déjà à une grande distance du lieu de l'accident, s'étaient aperçus de la disparition de l'Infante. L'alarme générale avait été donnée et les recherches commencées de tous côtés.

Cette absence prolongée avait donné lieu à une grande inquiétude au château. On s'était alors décidé à envoyer un détachement de police et de soldats à sa recherche. Le bruit mis en circulation par quelques chasseurs effrayés s'était répandu de tous côtés. Il avait produit une grande excitation et donné lieu à des rumeurs plus ou moins exagérées.

Le laquais qui avait été envoyé pour se procurer du secours, y avait mis beaucoup de temps, et ce ne fut qu'à 10 heures du soir qu'on put arriver à l'endroit où avait eu lieu l'accident et faire savoir la véritable cause de cette absence prolongée.

Le bruit qui avait couru tout récemment à Madrid, au sujet d'une conspiration dont le but était l'enlèvement du prince héritier de la couronne, n'avait pas peu contribué à jeter partout la consternation.

Avalanche.

Berne, 9 jan—Une avalanche dans le canton des Grisons, a détruit trente chalets

M Zankoff

Sofia, 9 jan.—M. Zankoff, qui a été récemment invité à rendre visite au Sultan de Turquie afin de lui expliquer la situation en Bulgarie, est parti pour Constantinople.

Le nouveau Cabinet anglais.

Londres, 10 jan—La composition du nouveau Cabinet a été annoncée cette après-midi.

Lord Salisbury est Secrétaire des Affaires Etrangères ; l'Hon. W. H. Smith, premier Lord de la Trésorerie ; l'Hon. J. F. Roberts, Chancelier de l'Echiquier ; l'Hon. Edward Stanhope, Secrétaire de la Guerre, et Sir Henry Holland, Secrétaire d'Etat pour les Colonies. Il n'y a pas eu de changement dans les autres portefeuilles.

Lord Iddesleigh a déclaré qu'il s'était retiré de la vie publique, non pas pour cause de mauvaise santé, mais parce qu'il a été maltraité.

Le prince Bismarck.

Berlin, 10, jan—Les journaux officiels annoncent que le prince Bismarck interviendra certainement dans les débats sur le bill de l'armée au Reichstag qu'il insistera sur l'adoption du septannat, et ne concédera rien aux ennemis du bill.

Le compromis entre le Cardinal Jacobini et le représentant de l'Allemagne.

Rome, 10 jan—Les prélats à qui on avait demandé d'exprimer une opinion sur le compromis signé, en novembre dernier, entre le Cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat papal, et le Baron Von Schloezer, représentant de l'Allemagne au Vatican, ont soumis un mémorandum, déclarant qu'à leur point de vue toute concession ultérieure par le Vatican serait dérogatoire aux prérogatives de tout l'Episcopat.

Le jubilé de la Reine.

Dublin, 10 jan—Les églises protestantes en Irlande organisent un fonds pour commémorer le jubilé de la Reine.

Le Prince Alexandre de Battemberg.

Bucharest, 10 jan—Un télégramme reçu ici annonce que le prince Alexandre de Battemberg a informé le comte Kalnoky, ministre des affaires étrangères Austro-Hongrois, qu'il ne retournera pas en Bulgarie, même si un parti puissant l'y rappelait.

La cour de cassation.

La Haye, 10 janvier—La cour de cassation a confirmé la sentence de Nieuwenhius, le socialiste qui a été condamné, au mois de juin dernier, à un an d'emprisonnement, sous la prévention d'avoir écrit et publié des articles destinés à influencer le peuple contre le roi.

Sur l'appel du prisonnier, son avocat a offert la confession du socialiste Balens, déclarant que c'était lui et non Niewenhuis, qui avait écrit l'article; et que celui-ci s'était laissé accuser et juger, afin de sauvegarder un homme innocent, qui autrement aurait été jugé et trouvé coupable.

Banque Impériale d'Allemagne.

Berlin, 10 janvier—L'état de la Banque Impériale d'Allemagne indique une augmentation sur les espèces de 6,800,000 marcs.

L'Amirauté anglaise.

Londres, 9 jan—L'Amirauté a adopté le conseil de Lord Beresford, de construire une flotte de croiseurs rapides. La nouvelle flotte sera achevée en deux ans.

M. Harrington.

Dublin, 9 jan—M. Harrington est sur le point de se faire admettre au barreau.

WASHINGTON.

CONGRÈS.

Chambre.

Washington, 10 janvier—L'Orateur a soumis à la Chambre une communication du secrétaire de la trésorerie, en réponse à une résolution demandant l'interprétation de la loi du tarif relative aux droits sur les pêcheries. Référée.

M. Seymour, du Connecticut, présente un bill pour établir une enquête relativement à la destruction des huîtres par des astéries.

Par M. Morrill, du Kansas, un bill pour réduire les droits sur le sucre.

Par M. Blanchard, de la Louisiane, une résolution requérant le secrétaire de la guerre d'informer la Chambre quelles dispositions ont été prises pour faire enlever les bancs de sable qui se sont formés contre les piles du pont du Vicksburg, Shreveport & Pacific R. R. qui traverse la rivière Rouge.

Par M. Merriman, de N. Y., un bill pour l'achat du "Destroyer" de John Ericson, et de dix autres gros navires en acier du même modèle, destinés à défendre les ports des Etats-Unis.

M. M. Foran, de l'Ohio, un bill fixant les émoluments du Commissaire du Travail à $5000.

Sénat.

Washington, 10 janvier—A midi cinquante minutes le Sénat a appelé le bill du commerce entre Etats.

M. Beck prend la parole et prononce un discours en faveur du rapport du comité de conférence

Une communication du secrétaire de la guerre est soumise au Sénat. Elle transmet le rapport du board des ingénieurs, relativement à la construction d'un pont sur le Mississipi, près de St-Louis.

Les pétitions suivantes ont été présentées et référées :

Par M. Cameron, demandant avec instance la réduction de la taxe du revenu intérieur.

Par M. Vance, de la Caroline du Nord, une pétition de manufacturiers de son Etat, demandant le rappel des lois du revenu intérieur et la réduction du tarif.

Par M. Blair, une pétition de l'Association des Dames Chrétiennes, au sujet du trafic de l'alcool avec les Etats du Congo.

Par M. Ingalls, une pétition du board de commerce, de Lawrence & Topeka, Ks., demandant certaines modifications au bill de commerce entre Etats.

M. Hoar, du comité spécial relativement à la célébration des centenaires, rapporte des résolutions déclarant qu'il est opportun que des mesures soient prises par le Congrès, pour la célébration, vers le 30 avril 1889, des centenaires de l'adoption de la Constitution et de la Découverte de l'Amérique et requérant le comité de prendre ce sujet en considération et de proposer le meilleur mode de célébration. Adopté.

M. Butler présente un bill pour empêcher la vente d'aliments adultérés dans le District de Colombie et dans les Territoires.—Référé.

A deux heures M. Beck a terminé son discours et M. Cullom a aussitôt pris la parole.

M. Mason, du comité des édifices publics, rapporte un bill allouant $150,000 pour un édifice public à Los Angelos, Cal., et portant $20,000 l'allocation pour un édifice public à Chattanooga, Tenn. et enfin pour allouer $20,000 affectés à un édifice public à Morgan City Lne.

M. Frye propose un amendement à l'allocation postale, décrétant une allocation de $400 000 pour le transport des malles de l'Amérique du Sud sur les navires américains.

Nominations

Washington, D. C. 10 jan—Les consuls suivants ont été nommés: Isaac R. Diler, de l'Illinois, consul à Florence ; Oscar Malmros, du Minnesota, à Coguas ; Willoughby, de l'Indiana, à Leith.

Le frère de la Princesse Dolgorouki.

St Louis, 10 janv. — Une dépêche spéciale de Tahlequah, Territoire Indien, dit :

Il y a quelque temps de cela, un individu au-dessus de la moyenne, sous le rapport de l'instruction et de l'éducation, établissait sa résidence en cette ville. Néanmoins, jusqu'à ce jour, personne n'avait songé à le questionner sur son identité. Un reporter vient d'avoir l'entrevue suivante avec lui. "L'inconnu questionné par l'interviewer se dit natif de la Russie et frère de la Princesse Dolgorouki, la femme du feu Czar.

En explication de son absence de son pays natal et de sa résidence dans ce coin éloigné du monde, il a déclaré que, lorsqu'il était jeune, il avait été banni de la Russie et envoyé en Sibérie à cause de ses tendances nihilistes.

Dès mon arrivée en Sibérie, a-t-il ajouté, on m'a mis à travailler aux mines à environ 2500 pieds sous terre; la vue du jour ne m'était plus permise.

J'ai aussitôt commencé à chercher les moyens par lesquels je pourrais m'évader. Ayant appris l'art de graveur je suis arrivé à mon but par ce même fait. Sur de petits blocs de pierre, j'ai gravé des caractères, jusqu'à ce que j'ai pu en avoir le nombre requis pour contrefaire exactement un passeport. Il m'a fallu cinq ans pour mettre à exécution mon plan, sans mettre qui que ce fut dans ma confidence.

Muni de mon passeport j'ai pu arriver, non sans grande difficulté, au bord de la mer. La je me suis embarqué à bord d'un navire en destination de la Chine, où j'ai vécu neuf ans. De là je suis allé dans l'Amérique du Sud. N'aimant pas beaucoup ce pays à demi civilisé, après y avoir séjourné quelque temps, je me suis embarqué pour l'Amérique du Nord.

J'ai d'abord visité San Francisco, puis, après plusieurs étapes, je suis arrivé ici.

Le narrateur a ajouté qu'il reçoit régulièrement des lettres de sa sœur, la princesse Dolgorouki, résidant en France dans un quasi exil.

La raison pour laquelle on a agi ainsi avec la princesse est, que son fils aîné atteindra bientôt l'âge de majorité pour l'héritier du trône, et de crainte qu'il ne soit appelé par la voix populaire, à régner, le czar a, pratiquement quoique non officiellement, exilé la princesse et ses enfants.

Le Rév. W. L. Miller, ministre presbytérien, atteste la vérité de la déclaration du prince Dolgorouki.

Mort de M. John Roach.

New-York, 10 jan. — M. John Roach, le grand constructeur de navires, est mort ce matin, à 8 heures.

Le journal World.

New York, 10 jan.—Le Journal World, dans un éditorial publié ce matin, demande aux démocrates de s'unir aux républicains pour élire Roscoe Conkling sénateur des Etats-Unis.

Neige.

New York, 10 jan.—La neige est tombée hier dans presque tout l'Etat, en Pennsylvanie, dans le New Jersey et dans les Etats de la Nouvelle Angleterre—Presque tous les trains sont en retard, ainsi que les malles.

Fleuve et rivières.

Memphis 10 janv.—Le fleuve baisse. Temps clair et froid. Arrivé, Kate Adams de Arkansas City.

Le soir—Le fleuve a baissé de 4 pouces. Départ, Kate Adams pour Arkansas City à 6 p. m. Temps clair et froid.

Cairo, 10 janvier—Le fleuve a 14 pieds 6 pouces et baisse. Temps clair et froid. Pas d'arrivages ni de départs.

Le soir—Le fleuve a 14 pieds 5 pouces et baisse. Temps clair et froid.

Louisville, 10 janv.—La rivière a 7 pieds 8 pouces dans le canal. 5 pieds 6 pouces aux chutes. Temps clair et froid. La rivière est pleine de glaçons flottants. La navigation est suspendue.

Le soir—La rivière baisse et a 7 pieds 4 pouces dans le canal. 5 pieds 2 pouces aux chutes. Temps beau et froid.

Evansville, 10 janv.—La rivière baisse—14 pieds 1 pouce. Temps clair; thermomètre 11 Pas de navigation.

Cincinnati 10 janv.—La rivière a 14 pieds 7 pouces et baisse. Temps couvert, thermomètre 12.

Le soir—La rivière a 14 pieds 1 pouce et est stationnaire. Temps clair et froid.

Pittsburg, 10 janv.—La rivière a 3 pieds 9 pouces et est stationnaire. Temps couvert et froid.

Wheeling, 10 janvier—La rivière a 5 pieds 9 pouces et baisse et est remplie de glace. Temps froid.

Le soir—La rivière a 5 pieds 6 pouces et baisse. La glace s'épaissit. Temps froid.

Les Passes.

Port Eads, 10 janvier—Vent frais du nord. Arrivés, à 1 a m. steamship Excelsior, capitaine Higgins, de New-York : dimanche : steamship anglais Yucatan capitaine Sandry, de Liverpool, via Colon et les ports mexicains , navire anglais Prince Lucien, capitaine Clague, de Bridgetown, Barbades ; barque espagnole Josefa Formosa, capitaine Amigo, de la Havane. Pas de départs.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Steamship Excelsior, Higgins ..... parti 4 janv
Steamship Louisiana, Gager .... parti 8 janv
Steamship Eureka, Quick .... parti 8 janv

PHILADELPHIE.

Goelette Isaiah Hart, Nickerson..... expé. 28 dec

LIVERPOOL.

Steamship Yucatan, Sandry .... parti 25 nov
Steamship Florida, Dyer .... parti 28 nov
Steamship Californian, Pickthal ..... parti 27 nov
Steamship Statesman, Edgar .... parti 4 dec
Steamship American, Wrake .... parti 11 dec
Barque Midas, McArthur .... partie 22 nov
Steamship Engineer, Jeffrey .... parti 1er janv

Chemins de fer.

Heures d'arrivée et de départ

ILLINOIS CENTRAL.

Arrivée.	Départ.
No 1 Ex ...... 11.00 pm	No 2 Ex .... 9:15 am
No 3 Lim. Ex. 6 20 am	No 4 Chi Ex .... 6:00 pm

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Cin. Ex.. 7:10 am	No 4 Fast Line.. 7:55 am
No 1 Fast Line 7:30 pm	No 6 Coast Ac 3:35 pm
No 5 Coast Ac. 9:10 am	No 2 Cin. Ex.. 8:05 pm

TEXAS AND PACIFIC.

Arrivée.	Départ.
No 53 Ex ...... 9:00 am	No 51 Ex .... 5:40 pm
No 54 B. Rouge Local .... 7:15 pm	No 53 B. Rouge Local .... 7:45 am

NEW ORLEANS AND NORTHEASTERN.

Arrivée.	Départ.
No 5 .... 7:35 am	No 2 .... 10:40 am
No 1 .... 3:00 pm	No 6 .... 9:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

Arrivée.	Départ.
No. 1 .... 9:00 am	No. 2 .... 5:00 pm
No. 3 .... 6:25 pm	No. 4 .... 8:00 am
No. 5 .... 10 00 am	No. 6 .... 3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.

Arrivée.	Départ.
No 19 Califor . 7:40 am	No 50 Local ... 8 10 am
No 51 Local ... 6:20 pm	No 20 Californ. 7:30 pm

SHELL BEACH RAILROAD.

Arrivée.	Départ.
Dimanches— 6:00, 11:00 a.m. 6:00 pm	Dimanches— 6:30 a m. 11.30 6.30 pm
Jours de la semaine— 8.15 a.m., 3:45 p.m	Jours de la semaine— 8:45 a.m., 5.30 p.m

Hauteur des Eaux.

Augusta	......	Nashville Tenn	8.00
Cairo, Ill	14 05	Nlle-Orléans	4.02
Cincinnati, O.	20.01	Omaha, Neb	......
Davenport, Ia.	glace	Pittsburg, Pe.	2.00
Keokuk, Iowa.	glace	Shreveport, Le.	......
LaCrosse, Wis.	glace	St Louis, Mo	8.07
Leavenworth K	glace	St Paul, Minn	glace
Louisville Ky.	5.00	Vicksburg	16.01
Memphis, Tenn	......	Yankton	......

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur.

MARDI, 11 JANVIER 1887.

Cincinnati—NEW MARY HOUSTON, à 5 p m
Vicksburg—ST JOHN, à 5 p m
Bayou Lafourche—WHISPER, à 12 m
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 9 a m

MERCREDI, 12 JANVIER 1887.

St Martinville—QUEEN CITY, à 5 p m
Ouachita City—JOHN H HANNA, à 5 p m
Washington—WARREN, à 5 p m
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 p m
Pointe Houmas—MABEL COMEAUX, à 12 m
Bas du fleuve—ALVIN, à 11 a m
Bas du fleuve—LURA, à 11 a m

Marchés.

Paris, 10 janv — Les rentes 3 pour cent 82 fr 32 1/2c

Londres 10 janv. 12 30 p m—Consols à l'ouverture, 100 9/16 au comptant et 100 1/16 à terme.

Londres 10 janv. 3 p m — Consols à la clôture 100 5/8 au comptant et 100 1/16 à terme.

Rio Janeiro 8 janv.—Café — Regular first 600 reis par 10 kilos. Good seconds 5650 reis. Recettes pendant la semaine 25 000 sacs ; achats pour le compte des Etats-Unis 31,000 sacs ; expédiés aux Etats-Unis 10,000 sacs ; stock 283 000 sacs.

Santos 8 janv—Café—Recettes pendant la semaine 14 000 sacs ; achats pour le compte des Etats-Unis 15 000 sacs expédiés aux Etats-Unis 14 000 sacs stock 290 000 sacs

Havane, 10 janv—Or espagnol 229 3/4 à 230; change ferme, mais ferme. Sucre nominal

Havane, 8 janv —Sucre—Pour les mêmes raisons [illegible] le marché est resté inactif pendant toute la semaine. Les cotes ont été nominales. Les marchés au dehors ont été fermes. Il s'est fait peu d'affaires, mais à des prix fermes.

Molasses sugar—Regular to good polarization $1 37 1/2 à $1 75 en or par quintal. Muscovado ——— centrifugal 92 à 96 polarization en boucauts, sacs et boîtes $2 16 3/4 à 2 43 3/4. Stock en magasin à la Havane et à Matanzas, [illegible] boîtes 89 000 sacs, 1 [illegible] boucauts ; recettes de la semaine —— boîtes, 6000 sacs et 110 boucauts exportés durant la semaine 151 boîtes 7400 sacs et —— boucauts, dont la [illegible] pour les Etats-Unis

Liverpool 10 janvier, midi — Cotons — stable et en bonne demande. Ventes 10,000 balles, dont 1000 pour la spéculation et l'exportation Midding uplands 5 5/16d. Midding Orleans 5 3/8d. Recettes 26 000 balles, 25 600 américaines

Liverpool 10 janv 4 p m—Cotons—Ventes de coton américain 7 700 balles.

Liverpool 10 janv 1 p m—Futurs stables—livraison janvier 5 14/64d acheteur, janvier et février 5 14/64d vendeur février et mars 5 14/64d acheteur, mars et avril 5 15/64d vendeur avril et mai 5 16/64d acheteur, mai et juin 5 18/64d valeur, juin et juillet 5 20/64d acheteur, juillet et août 5 12/64d acheteur, août et septembre 5 24/64d valeur

New-York, 10 janvier, midi—Cotons calme. Midding uplands 9 9/16 Ventes 700 balles. Futurs stables—janvier 9.43 5.

New York 10 janv —Coton calme. Uplands 9 9/16. Orleans 9 3/4. Ventes 670 balles. Futurs à l'ouverture — calmes—livraison en janvier 9 42 février 9 53 mars 9 61 avril 9 75 mai 9 85 juin 9 94 juillet 10 02.

New York, 10 janv—Coton calme. Uplands 9 1/2c Orleans 9 11/16c Ventes 910 balles Futurs—calmes à la clôture—livraison en janvier 9.44 février 9.50 mars 9 61 avril 9.72 mai 9.89 juin 9.92 juillet 10, août 10.05

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 10 JANVIER 1887.

EXPEDIÉS EN DOUANE.

Navire (ang) Charles Perry, Havre.
Barque (esp) Resulta, Grau, Barcelone.
Steamship (ang) Noez, Anderson, Havre.
Steamship (ang) Mariner, Neville, Liverpool.
Steamship (alle) Corona, Wattenberg, Brême.
Steamship (esp) Leonora, Aiegria, Liverpool.
Barque (ital) San Michele, Sala, Lisbonne.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Plato, James, Rio de Janeiro.
Steamship (esp) Saturnina, Echeverria, Liverpool, via Santander, Porto Rico et les Ports Cubains.
Steamship (esp) Federico Garting, Liverpool via Santander et les Ports Cubains.
Navire (alle) Hermann Putch, Hambourg.
Navire (autr) Slobodna, Millinovich, St Thomas, sur lest.
Steamship Excelsior, Higgins, New York.
Steamship (ang) Yucatan, Sandrey, Liverpool.
Navire (ang) Lanarkshire, Cournon, Grimsby.
Barque (port) Cintra, Ibarra, de Rio de Janeiro.
Barque (esp) Josefa Formosa, Amigo, Havane, sur lest.

BATEAUX A VAPEUR.

Ed J Gay, Melancon, Bayou Sara.
St. John, Muse, Vicksburg.
Chas P Chouteau, Thorwegan, Memphis.
Whisper, Aucoin, Donaldsonville.
Alvin, O Pry, Bas du fleuve.
Joe Webre, Hotard, Bayou des Allemands.
Queen City, Mugrah, St Martinville.
Boaz, Smith, Pittsburg, avec 19 chalands.
Lioness No 2, Boh, Pittsburg, avec 13 chalands.
Towboat Oakland, Clark, Caire, et 5 barges.
E W Fuller, Berre, Bayou Lafourche.
Thos A. Hendricks, Onion, Debris du steamer J. M. White, avec 2 barges.
John F Walton, Bickenstaff, Pittsburg, avec 18 chalands.

Bas du fleuve—attendant des ordres.

Steamship (ang) Prince Lucien, Clague, Bridgetown, Barbades, sur lest.

EXPORTATIONS.

HAVRE—par navire Charles—5342 balles coton 1200 douves.

BARCELONNE—par barque Resulta—324 balles coton 69 600 douves.

HAVRE VIA NEWPORT NEWS—par steamship Suez—4100 balles coton 14,016 boisseaux mais en grenier.

LIVERPOOL—par steamship Mariner—2760 balles coton 15 065 5/56 boisseaux mais en grenier et cargaison en transit.

BREME—par steamship Corona—4614 balles coton.

LIVERPOOL—par steamship Leonora—6100 balles coton 25 001 boisseaux mais en grenier 1800 sacs tourteaux 2500 douves.

LISBONNE—par barque San Michele—53,520 douves.

IMPORTATIONS.

PUERTO CORTEZ, LIVINGSTON ET BELIZE—par steamship Wanderer—15 sacs café South Bros &co—16 billots cèdre W Kern—3 billots cèdre 100 peaux 6 paquets caoutchouc 7959 régimes figues bananes 20 000 cocos 500 bananes Macheca Bros.

VERA CRUZ & TAMPICO—par steamship Yucatan—396 sacs café Schmidt & Ziegler—23 sacs café G Cornell &co—106 boîtes [illegible] M J Sanders.

RIO DE JANEIRO—10 289 sacs café à ordre —7343 sacs café J L Phipps &co—1000 sacs café Brown Bros &co—9 sacs café W Woodward &co.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Ed J Gay—165 balles coton 396 sacs graine coton 127 boucts sucre 2 barils sucre 557 barils mélasse et fret assorti.

VICKSBURG — par steamer St John—658 balles coton 1885 sacs graine coton 209 barils [illegible] et fret assorti.

MEMPHIS—par steamer Chas P Chouteau—4794 balles coton 927 sacs graine coton 6395 sacs tourteaux et fret assorti.

DONALDSONVILLE—par steamer Whisper—20 boucts sucre 4 barils sucre 22 sacs riz brut et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Alvin—176 barils sucre 270 barils mélasse 364 sacs riz brut et fret assorti.

BAYOU DES ALLEMANDS—par steamer Joe Webre—16 barils mélasse.

ST MARTINVILLE—par steamer Queen City—82 balles coton 813 sacs graine coton 84 boucts sucre 229 barils sucre 113 barils mélasse.

PITTSBURG—par steamer Boaz et chalands—414 000 boisseaux charbon 10 000 boisseaux charbon coke.

PITTSBURG—par steamer Lioness et barges—288 000 boisseaux charbon

CAIRO—par towboat Oakland et 5 barges—163 413 boisseaux charbon en grenier 45,007 boisseaux blé en grenier.

BAYOU LAFOURCHE—par steamer E W Fuller—200 boucts sucre 3 barils mélasse et fret assorti.

DEBRIS DU STEAMER J. M. WHITE—par steamer Thos A. Hendricks et barges—555 balles coton.

PITTSBURG—par steamer John F Walton et barges—432,000 boisseaux charbon.

Par les chemins de fer.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—1893 balles coton 2 wagons graine coton 1 wagon riz 208 boucts sucre 918 barils sucre 675 barils mélasse 8 demi barils mélasse 1 baril et mélasse 3 barils foudre d'éterne 109 barils vin et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—1296 balles coton et fret assorti

N ORLEANS AND NORTHEASTERN R R—2113 balles coton 900 sacs farine graine coton et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—5702 balles coton 6 wagons graine coton 16 wagons farine graine coton 4 wagons tourteaux 99 barils sucre et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R. R.—385 balles coton et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—2643 balles coton 4 wagons graine coton 229 sacs graine coton 1200 sacs farine graine coton et fret assorti.

BUREAUX :

Dufour & [illegible]
Propriétaires

Entered at the Post Office ... as Second Class Mat[ter]

NOUVELLE[-ORLEANS]

MERCREDI 12 JA[NVIER]

PRIX DE L'[ABONNEMENT]

Le sorgho—Rapp[ort de M.] seur Stubbs, [...] périmentale, L[...]

Nous venons de re[...] Stubbs, directeur [...] Station expérimenta[le] à quelques milles de [...] son rapport sur les [...] par lui sur le sorgh[o] d'acre—quelques uns [...] d'une ville de l'Île de [...]

[illegible]